



# CHARTER RSE





## **Le Groupe CFI, et ses filiales Mobitys Plus, Saaswedo et Taas, EST PORTÉ PAR LA CONVICTON QUE L'ENTREPRISE DE DEMAIN SERA RESPONSABLE.**

**Aujourd'hui, cette ambition nous amène à construire un groupe à forte valeur ajoutée humaine. Ce projet collectif est pour nous un levier de transformation, source de performance et de croissance durable.**

CFI faisant partie du Groupe EPSA ([www.epsa.com](http://www.epsa.com)) sa politique RSE globale est alignée sur les engagements sociétaux du Groupe via la fondation « EPSA Foundation » (<https://www.epsa.com/epsa-foundation/>).

Les enjeux sociaux et environnementaux redéfinissent la place de l'entreprise dans la société. Son rôle n'est définitivement plus de seulement générer du profit mais de le faire en ayant un impact positif sur le monde. Dans ce contexte, les Entreprises doivent faire partie de cette incroyable transformation.

CFI s'engage dans une démarche de réflexions et d'actions de sa Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et s'appuie sur ses expertises pour contribuer à une société plus inclusive et plus respectueuse de l'environnement

C'est aussi pour CFI un nouveau défi, qui consiste à insérer des solutions RSE au sein de chacune de ses expertises afin de toujours proposer une offre qui soit adaptée aux enjeux d'aujourd'hui et d'anticiper les enjeux de demain.

Cette charte RSE, portée par la Direction et partagée avec l'ensemble des collaborateurs de CFI, constitue un cadre de référence commun à l'ensemble de ses parties-prenantes. CFI et des campagnes et ateliers de formation ont été organisés.

### **Les co-fondateurs du groupe CFI**

A Paris le 04 mars 2022

#### **CFI**

Damien BRETILLOT  
CEO

#### **SAASWEDO**

Christian COR  
CEO

#### **TAAS & MOBILITYS PLUS**

Gilles MEZARI  
CEO



## UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE

CFI est en pleine croissance et se doit donc de prendre en compte son empreinte sociale et son empreinte environnementale afin de mettre celles-ci en synergie avec son empreinte économique.

**Cette maîtrise, et la mise en lien de ces empreintes, nous amène aujourd'hui à une forte structuration de notre responsabilité sociétale, impulsée par le leadership et top management de CFI.**

Pour garantir une bonne mise en œuvre de cette ambition, la gouvernance de CFI répond à plusieurs grands principes et notamment le respect des Droits de l'Homme.

CFI est signataire de la Charte Planet Tech'Care et en cours de labélisation LUCIE 26000. CFI fait partie de Groupe EPSA ([www.epsa.com](http://www.epsa.com)) signataire de Global Compact des Nations Unies et soutient donc les dix principes induits, dont le respect des droits de l'Homme. CFI en fait en outre la promotion, notamment dans sa sphère d'influence.

Pour CFI, respecter les droits de l'Homme signifie faire preuve de vigilance pour identifier les impacts négatifs potentiels directs ou indirects de son organisation afin de les corriger.

CFI réalise donc une veille continue de son activité afin de ne pas être impliqué directement ou indirectement dans une violation des droits de l'Homme qui serait commise par une autre société, un gouvernement, un individu, un groupe ou toute autre entité avec laquelle elle collabore.

Aussi, par son implantation internationale, CFI respecte les communautés et cherche à respecter les cultures locales.



# UNE CONDUITE DES AFFAIRES ETHIQUE

CFI a mis en place divers documents pour pérenniser son implication en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale et notamment :

- Une charte éthique
- Une politique anti-corruption
- Une Politique achats responsables
- Un code de conduite Fournisseurs
- La présente charte RSE

Ces documents sont un guide pour l'ensemble des équipes de CFI qui ont non seulement l'obligation d'en respecter les principes, mais aussi celle de contribuer à leur évolution.

Ces documents vont bien au-delà de la simple conformité à la loi, base de chaque société, ils ont pour vocation à donner un cadre qui permet à CFI de poursuivre ses objectifs économiques et sociétaux en prenant en compte, au quotidien, l'ensemble de ses parties-prenantes et l'impact associé à leurs décisions.

## **COMPORTEMENT A L'EGARD DES CLIENTS**

Chaque membre du personnel de CFI doit respecter les principes de loyauté et d'intégrité vis-à-vis des clients. Compte-tenu de la nature des prestations de services réalisées par CFI, aucun compromis n'est acceptable dans le domaine de la sécurité.

De plus, CFI est conscient que la corruption fait peser sur l'entreprise des risques commerciaux, des risques d'affaiblissement de crédibilité et de notoriété, et par conséquent de déstabilisation de l'organisation interne. CFI s'engage donc, pour l'ensemble de ses activités, à lutter contre toutes les formes de corruption.

## **COMPORTEMENT A L'EGARD DES FOURNISSEURS**

Partie intégrante des procédures d'achat et de contractualisation, une charte d'achats responsables et une code conduite Fournisseurs sont mis en place pour décrire les engagements sociaux, environnementaux et sociétaux que CFI demande à ses fournisseurs de respecter. Elle engage à considérer les impacts sociaux et environnementaux des achats de biens ou de services, à la fois dans la phase de sélection du fournisseur ou du sous-traitant, de contractualisation ou d'exécution de la prestation.



# UNE POLITIQUE SOCIALE RESPECTUEUSE

## **RESPECT ET PROTECTION**

Le respect du salarié est un objectif fondamental de CFI : chacun se doit de contribuer à la cohésion de l'entreprise par la mise en œuvre de relations professionnelles de qualité, tant hiérarchiques que fonctionnelles, c'est-à-dire franches, loyales et respectueuses de tous.

## **DIALOGUE INTERNE**

La liberté d'expression est un droit fondamental garanti au sein de CFI. L'opinion de chacun sur les règles de vie au sein de l'entreprise est sollicitée, notamment via les institutions représentatives du personnel lorsqu'elles ont été désignées. C'est dans cette logique que CFI s'appuie sur le dialogue et l'ouverture au sein de ses sociétés.

## **INTEGRITE**

CFI porte une forte attention à l'intégrité de ses salariés et, réciproquement, ses salariés s'interdisent de porter atteinte à la réputation de CFI, à l'intégrité de son patrimoine et à ses systèmes d'information. De même, il est demandé aux salariés de CFI de respecter les lois en vigueur, dans tous les pays où il exerce ses activités.

## **EPANOUISSEMENT DES SALARIES**

CFI est conscient que l'épanouissement de ses salariés est un atout pour une performance et une croissance durable. CFI est donc attaché à la mise en place d'une politique de Qualité de Vie au Travail. A titre d'exemple, chacun des salariés a un droit à la formation pour une plus grande employabilité et un épanouissement au travail. CFI cherche à développer à toutes les étapes de carrière les compétences de ses employés grâce à des politiques volontaristes en matière de formation et d'apprentissage. Les besoins en formation de chaque collaborateur sont discutés chaque année lors de l'entretien individuel.

## **NON-DISCRIMINATION**

CFI s'engage à favoriser l'égalité femmes-hommes, le handicap ou toutes autres formes de non-discrimination, dans le traitement professionnel à tous les niveaux de l'entreprise, et à faire en sorte qu'elle s'inscrive progressivement dans la culture d'entreprise, dans le respect de chaque métier et de chaque secteur d'activité. Ce principe s'applique dès le recrutement avec une sensibilisation des équipes concernées par leur mise à disposition d'une charte dédiée.



## UN ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Si l'activité de CFI est par nature moins polluante que celle d'autres secteurs, CFI s'engage tout de même dans une démarche de mesure et de réduction de son empreinte environnementale. Suite à la réalisation de bilan carbone, et fort des dispositions liées à la labélisation LUCIE 26000, CFI applique et anime sa politique « CFI4Green », articulée autour de trois axes : « Réduire – Réutiliser – Recycler ».

C'est aussi pour CFI un engagement en faveur d'une sobriété numérique forte et ainsi d'un plan d'action pour réduire son empreinte numérique impactant l'environnement : à la fois sur des écogestes individuels comme sur la gestion de son parc informatique ou encore sur l'utilisation des données informatiques.

Enfin, CFI s'engage dans un objectif d'efficacité énergétique dans les bâtiments dans lesquels il est possible d'avoir une action significative.



## UN ENGAGEMENT POUR LA SOCIÉTÉ

CFI s'engage en faveur de la Société et est convaincu que la structuration d'un tel projet à impact positif, en lien avec l'activité de ses sociétés peut constituer un élément qui fédère les salariés et permet à toutes et tous d'apporter une contribution, à son échelle, à un des enjeux du monde à venir.

CFI fait partie de Groupe EPSA ([www.epsa.com](http://www.epsa.com)) Ainsi, lancée en octobre 2019, EPSA Foundation (Fonds de Dotation) a pour objet de soutenir et de développer toute œuvre ou projet d'intérêt général à caractère social contribuant collectivement à l'accompagnement des publics fragiles vers l'accès ou le maintien dans l'emploi, en vue de favoriser leur épanouissement personnel, leur autonomie et leur (ré)insertion sociale. Par ailleurs, le fonds mène des actions visant à soutenir des projets philanthropiques, éducatifs, humanitaires, ou concourant à la défense de l'environnement naturel en œuvrant, avec notre écosystème, à la transition écologique, et plus généralement tout projet d'intérêt général s'inscrivant dans les objectifs de développement durable (ODD). EPSA Foundation souhaite contribuer à un monde à forte valeur ajoutée humaine en agissant auprès des plus jeunes pour un monde plus respectueux de l'environnement en accompagnant les plus fragiles à s'insérer ou se réinsérer dans le monde professionnel. EPSA Foundation permet donc d'avoir une action significative sur l'ensemble d'une génération pour qu'elle se prépare à demain. ( <https://www.epsa.com/epsa-foundation/>)

